

Le 29 avril 2014

Titulaires de licences délivrées par le Conseil des services funéraires du Manitoba

Madame, Monsieur,

Le Conseil des services funéraires du Manitoba a reçu une copie de la lettre que la Manitoba Funeral Services Association a envoyée à ses membres le 31 mars 2014, dans laquelle l'Association exprime ses préoccupations sur des questions qu'elle croit nuisibles à la profession. Deux de ces questions sont liées au Conseil qui juge approprié d'y répondre.

Formation des étudiants dans le domaine des services funéraires

Avant d'approuver le Collège Red River comme établissement de formation l'an dernier, le Conseil n'avait pas approuvé d'école à ce titre depuis 2007. Le Collège a une population active d'étudiants et une liste d'attente d'étudiants potentiels. Les diplômés du Collège pourraient commencer à travailler dès 2015.

Le Règlement sur les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs a été modifié afin d'y inclure une disposition transitoire qui permet aux étudiants inscrits au Canadian College of Funeral Services de terminer leurs études et d'être admissible à l'obtention d'une licence s'ils le font avant juin 2013. L'année 2014 est la seule année où aucun diplôme ne sera décerné au Manitoba.

Le Conseil et le Collège Red River ont exprimé au président de l'Association à plusieurs reprises que le Collège est prêt à offrir un programme accéléré à temps plein s'il y a suffisamment de demande de la part des étudiants et si la profession a besoin de plus de diplômés. Toutefois, jusqu'à maintenant, aucun salon funéraire n'a fait mention d'un manque de directeurs ni demandé l'établissement d'un programme accéléré. Au Manitoba, il y a plus de 200 directeurs de pompes funèbres et embaumeurs pour 10 000 décès annuels. La direction de l'Association a participé activement à l'élaboration du programme et continue de participer aux réunions régulières portant sur le contenu des cours.

Règlement d'application de la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*

Le Conseil a rencontré la direction de l'Association en juillet 2013 afin d'étudier l'ébauche du règlement d'application de la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* et pour discuter de solutions possibles concernant le financement du Conseil. Le Conseil a finalisé les changements et l'ébauche est maintenant terminée. Il espère l'étudier avec le ministre bientôt. Le Conseil a aussi avisé le président de l'Association que le règlement serait distribué aux membres de la profession pour qu'ils offrent leurs commentaires une fois que le ministre l'aura étudié. Il ne faut pas oublier qu'un règlement est conçu pour approfondir ce qui se trouve déjà dans une loi – il n'établira rien de nouveau. Si vous désirez vous préparer à l'étude du règlement, vous pouvez consulter la *Loi sur la protection des familles en deuil* au www.gov.mb.ca.

Ce faisant, vous remarquerez qu'il n'y a pas de disposition pour l'établissement d'un fonds d'assurance visant l'utilisation abusive des paiements en fiducie. C'est parce qu'il a été décidé que les 17 salons funéraires qui offrent actuellement la possibilité de plans en fiducie pour les arrangements préalables d'obsèques ne sont pas en mesure de faire des paiements annuels assez importants pour établir un fonds d'assurance substantiel. De plus, les salons qui n'offrent que des arrangements préalables en fonction des paiements d'une police d'assurance ne devraient pas avoir à payer pour un risque qu'ils n'assument pas. Afin de protéger les fonds des clients, la *Loi* exige plutôt que les paiements en fiducie soient faits directement à la compagnie de fiducie.

Le Conseil des services funéraires du Manitoba respecte et appuie l'industrie en assumant avec toute l'attention requise la surveillance des membres de la profession et de la formation des étudiants, ainsi que l'octroi des licences.

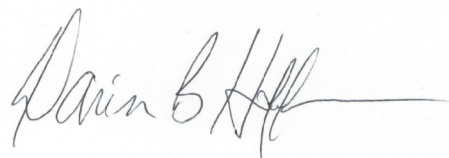
En espérant vous avoir fourni tous les renseignements dont vous avez besoin, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

Le coprésident,



Susan Boulter



Darin Hoffman